



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- Que le conseil municipal, à une séance tenue le 10 janvier 2022, a adopté le règlement #21-809 intitulé « Modifiant le règlement #15-678 concernant le comité consultatif d'urbanisme »;
- Que Dans le contexte de cette désignation, **toute personne intéressée pourront prendre connaissance de ce règlement** selon les modalités suivantes :
En transmettant ses **commentaires par écrit** au secrétaire-trésorier, Monsieur Martin Leith selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :
 - Par courrier, à l'attention de monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier au 150, rue du Moulin, Saint-Ferréol-les-Neiges, Québec G0A 3R0
 - Par courriel, à l'adresse tresorier@saintferreollesneiges.qc.ca.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 18 janvier 2022

Avis numéro : 2022-04

Martin Leith, greffier trésorier et
directeur général adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175 avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Chapelle (45, rue de la Martre)

le 18 janvier 2022, entre 8 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 18 janvier 2022.



Martin Leith, Greffier trésorier et
directeur général adjoint